Compte-rendu de l'audience du Sgen-CFDT avec Mme Dumoulin, Conseillère départementale et vice-présidente en charge des collèges.

Etaient présents à cet entretien du 12 décembre fin d'après-midi, Madame Dumoulin, Monsieur Blaison, directeur adjoint de l'éducation et de la jeunesse au Conseil départemental des Yvelines, Tristan Brams et Sylvie Hopkins pour le Sgen-CFDT.

Lors de cet entretien, le Sgen-CFDT par la voix de Tristan Brams, a fait part des nombreuses inquiétudes de notre syndicat quant à l'externalisation des services de restauration et d'entretien des collèges yvelinois. Ces inquiétudes portent tout autant sur les conséquences de ce transfert pour les agents que pour les personnels administratifs et de direction et l'ensemble de la communauté éducative :

-tout d'abord, le propos a porté sur la mise en place de cette organisation. M Brams rappelle, à cette occasion, que les professeurs étaient aussi concernés en tant qu'utilisateurs des locaux. Madame Dumoulin répond qu'il y a une volonté d'homogénéiser les services et mettre en place une organisation sous la forme d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) permettant , selon elle le partenariat de deux actionnaires : public et privé, le département restant l'autorité qui délègue et attribue le service et définit les conditions de la délégation. Le Président du Conseil départemental assurera la présidence de cette SEMOP. Monsieur Brams précise que dans la SEMOP telle qu'elle est prévue, le Conseil départemental ne sera plus majoritaire ce qui déjà engendre des craintes, d'autant plus que le contrat passé avec l'industriel du secteur choisi est pour un minimum de 5 ans !

- de plus, cette inquiétude de changement de fonctionnement a des répercussions sur les services administratifs des collèges et sur le statut du chef d'établissement. Le Sgen-CFDT indique qu'à ce jour, des motions ont été soumises dans les C.A de plusieurs collèges suite à cette annonce. Madame Dumoulin réplique que certains gestionnaires sont satisfaits de ne plus avoir cette charge. Elle rappelle que le marché a déjà été passé en 2014 pour certains collèges avec 4 d'entre eux concernés par l'externalisation pour les services de restauration et d'entretien, l'autorité fonctionnelle des agents est alors la SEMOP. Elle signale qu'il n'y a pas besoin d'un vote du conseil d'administration de l'établissement car ces deux points sont de l'ordre de la compétence du Conseil départemental. Tristan Brams donne, par ailleurs, des exemples précis d'ouverture à géométrie variable qui nécessite la sollicitation des agents, comme une réunion d'anciens élèves pour expliquer leurs parcours aux élèves de 3eme et à leurs parents : « Quelle garantie pouvez-vous nous donner pour qu'on puisse fonctionner aussi bien qu'actuellement ? ». La réponse reste vague : « Cela peut se faire ».Les interrogations quant à l'autorité du chef d'établissement sur ces personnels sont évoqués par le Sgen-CFDT.

- en outre, le Sgen-CFDT interroge sur la prise en charge des difficultés financières des familles pour l'accès à la restauration ou quid du repas si les parents n'ont pas pu alimenter le compte. Madame Dumoulin évoque le quotient familial mis en place et qui prend en considération les situations financières des parents d'élèves … Elle dit que l'objectif premier est avant tout d'améliorer les prestations avec une meilleure qualité tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. Elle fait remarquer à monsieur Blaison qu'il convient de lister toutes ces questions pour le prochain groupe de travail. Le Sgen-CFDT déplore de ne pas avoir obtenu de réponse claire sur ce point.

- enfin, le Sgen-CFDT rappelle que les agents d'entretien et de restauration font partie à part entière de la communauté éducative des collèges et que l'avenir de leur statut semble dès lors très incertain. Madame Dumoulin indique que 'il y a eu des rencontres avec les agents, environ 750 sur les 800, pour leur expliquer tout ceci et comme il y aura une seule autorité fonctionnelle, ce sera plus simple pour les agents : le département s'engage à garantir les conditions de travail et des possibilités de formation. Les agents seront en détachement pour la SEMOP (statut public mais condition d'emploi de droit privé) ou mise à disposition proposée par le Conseil départemental (statut public). Monsieur Brams demande si ceux qui refuseront le détachement pourront, dès lors, se voir proposer un emploi au sein du Conseil départemental. Madame Dumoulin élude la question en disant que cela va être compliqué car cela dépendra des postes vacants. Monsieur Brams pointe du doigt la situation des agents contractuels, fragilisés par ce passage en SEMOP avec des conditions de travail qui risquent fort de se détériorer.

La réunion prend fin. Le vote aura lieu le 22 décembre et c'est ensuite, ajoute Madame Dumoulin, que le cahier des charges va s'écrire : « Il est dans l'intérêt du Conseil départemental que ceci se passe bien d'où les négociations ouvertes». Le Sgen-CFDT regrette que la CFDT n'ait pas été invitée en amont pour faire part de ses craintes.

De manière générale, il semble au Sgen-CFDT que cette décision aura des conséquences que nous ne cernons pas encore en totalité sur le fonctionnement de nos établissements. Une telle décision aura, en effet, des effets qui dépassent largement le champ de compétences du Conseil Départemental.

Sylvie HOPKINS et Tristan BRAMS pour le Sgen-CFDT